

# SUD

Pour les salarié-es de B2S, la crise économique et la politique salariale de B2S rendent chaque euro important. Les fins de mois sont devenus difficiles très difficiles et la rigueur est devenue la normalité de nos vies. Il est donc important de rendre la gestion du budget des oeuvres sociales et culturelles plus transparent et surtout plus égalitaire (même si cela ne représente pas grand chose sur une année... ) !

Combien de fois avons-nous entendu les salarié-es dire : **le CE ne fait rien de bien ! Le CE c'est le jouet de quelques uns qui se mettent de l'argent dans les poches ! Les places de ciné du CE de B2S sont plus cher que le CE de ma femme... Je n'aime pas sortir donc j'e n'utilise pas le CE...**

## Il est temps de changer !

Il y a 8 ans, le syndicat **SUD** avait innové dans la gestion du CE en inventant le compte pour tous. Chacun avait droit à tant d'argent par an pour acheter la billetterie de son choix. Depuis, cette méthode a été détournée peu à peu de son



but premier : **obtenir l'égalité entre les salarié-es.**

Il est vrai qu'entre le manque de permanence, la disparition des bulletins d'information du CE, les voyages à l'étranger... cette méthode de gestion a vu son utilité et son équité disparaître peu à peu.

A notre avis, le fait de ne pas pouvoir utiliser l'argent pour autre chose que la billetterie (proposé par le CE) n'aide pas et incite les gens à donner ses droits à des collègues. Dans le pire des cas, l'argent non utilisé est remis dans un pot commun pour faire des soirées somptueuses en fin d'année...

Pire encore, depuis 4 ans, le CE est géré sur une idée : les gens n'utiliseront pas leur compte donc leur argent. De plus, un budget déséquilibré était mis en place en faveur des gens qui achètent des places de

ciné... En clair, si tout le monde avait pris ses droits... le CE aura été en faillite (tout cela sans intervention de la direction).

**Il est urgent de changer la gestion de l'argent du CE ! Notre volonté ? Que chacun puisse bénéficier de la même cagnotte !.**

**4 principes structurent notre programme :**

- Redistribution totale.
- Liberté de choix.
- Transparence.
- Simplicité.

C'est évident, nous direz-vous...

**Alors pourquoi sommes-nous les seuls à prendre ces engagements ?**

# SUD

Pour les salarié-es de B2S, la crise économique et la politique salariale de B2S rendent chaque euro important. Les fins de mois sont devenus difficiles très difficiles et la rigueur est devenue la normalité de nos vies. Il est donc important de rendre la gestion du budget des oeuvres sociales et culturelles plus transparent et surtout plus égalitaire (même si cela ne représente pas grand chose sur une année... ) !

Combien de fois avons-nous entendu les salarié-es dire : **le CE ne fait rien de bien ! Le CE c'est le jouet de quelques uns qui se mettent de l'argent dans les poches ! Les places de ciné du CE de B2S sont plus cher que le CE de ma femme... Je n'aime pas sortir donc j'e n'utilise pas le CE...**

## Il est temps de changer !

Il y a 8 ans, le syndicat **SUD** avait innové dans la gestion du CE en inventant le compte pour tous. Chacun avait droit à tant d'argent par an pour acheter la billetterie de son choix. Depuis, cette méthode a été détournée peu à peu de son



but premier : **obtenir l'égalité entre les salarié-es.**

Il est vrai qu'entre le manque de permanence, la disparition des bulletins d'information du CE, les voyages à l'étranger... cette méthode de gestion a vu son utilité et son équité disparaître peu à peu.

A notre avis, le fait de ne pas pouvoir utiliser l'argent pour autre chose que la billetterie (proposé par le CE) n'aide pas et incite les gens à donner ses droits à des collègues. Dans le pire des cas, l'argent non utilisé est remis dans un pot commun pour faire des soirées somptueuses en fin d'année...

Pire encore, depuis 4 ans, le CE est géré sur une idée : les gens n'utiliseront pas leur compte donc leur argent. De plus, un budget déséquilibré était mis en place en faveur des gens qui achètent des places de

ciné... En clair, si tout le monde avait pris ses droits... le CE aura été en faillite (tout cela sans intervention de la direction).

**Il est urgent de changer la gestion de l'argent du CE ! Notre volonté ? Que chacun puisse bénéficier de la même cagnotte !.**

**4 principes structurent notre programme :**

- Redistribution totale.
- Liberté de choix.
- Transparence.
- Simplicité.

C'est évident, nous direz-vous...

**Alors pourquoi sommes-nous les seuls à prendre ces engagements ?**



## Notre proposition en exemple :

Nous pensons que les salarié-es doivent tous avoir la même somme d'argent après tout on ne donne pas une partie de son salaire à un collègue, non ?

Exemple avec un budget CE fourni à titre indicatif de 52 000 € sur l'année 2015 pour 320 salarié-es. Le budget est déterminé en % de la masse salariale une fois par trimestre puisque B2S ne désire par faire un paiement à l'année. Sur cette somme le CE retient 10 % afin de payer les bons naissance, mariage ainsi que la soirée de fin d'année. Nous organiserons un sondage assez vite pour voir ce que nous maintenons ou pas comme activité.

Le reste du budget est divisé par le nombre de salarié-e, ce qui fait environ 146 euros pour l'année. A présent c'est à vous de choisir ce que vous voulez faire de cet argent !

## 4 avantages à la solution proposée par SUD

- ➔ Chacun connaîtra par avance son budget social annuel mis à sa disposition.
- ➔ Chacun bénéficiera toujours d'un montant garanti de prestations.
- ➔ Chacun deviendra véritablement maître et libre de ses choix de prestations.
- ➔ Chacun aura la garantie d'une redistribution juste, simple et transparente.

### Et vous avez plusieurs solutions possible :

- Une aide pour un séjour de vacances proposé par le CE.
- Un chèque cadeau de la totalité en fin d'année.
- Ou la totalité en billetterie...
- Voir un mixte de tout cela...

**Exemple 1 :** Vous décidez de prendre une aide de 10 euros sur votre compte pour les places de cinéma sur l'année... Vous aurez donc un chèque cadeau de 136 € à Noël.

**Exemple 2 :** Vous allez à des concerts et au cinéma... Vous avez pris 100€ d'aide à la billetterie sur l'année vous aurez donc 46€ en chèque cadeau à Noël.

*Pour le solde de votre compte CE, il vous sera proposé au choix : des chèques cadeau de Noël, vacances...*

Le fonctionnement du compte CE ne changeant pas dans

l'absolu puisque nous proposons de continuer l'aide à l'achat de place de concert, de ciné... même si nous pensons pouvoir améliorer facilement l'offre...

De plus nous proposons, de donner accès au CE à tous les salarié-es de plus de 6 mois (CDD compris puisqu'il cotise aussi...). De tenir trois permanences / semaine au CE et surtout un journal trimestriel du CE avec les comptes, les activités et bien entendu vos droits.

POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

## Notre proposition en exemple :

Nous pensons que les salarié-es doivent tous avoir la même somme d'argent après tout on ne donne pas une partie de son salaire à un collègue, non ?

Exemple avec un budget CE fourni à titre indicatif de 52 000 € sur l'année 2015 pour 320 salarié-es. Le budget est déterminé en % de la masse salariale une fois par trimestre puisque B2S ne désire par faire un paiement à l'année. Sur cette somme le CE retient 10 % afin de payer les bons naissance, mariage ainsi que la soirée de fin d'année. Nous organiserons un sondage assez vite pour voir ce que nous maintenons ou pas comme activité.

Le reste du budget est divisé par le nombre de salarié-e, ce qui fait environ 146 euros pour l'année. A présent c'est à vous de choisir ce que vous voulez faire de cet argent !

## 4 avantages à la solution proposée par SUD :

- ➔ Chacun connaîtra par avance son budget social annuel mis à sa disposition.
- ➔ Chacun bénéficiera toujours d'un montant garanti de prestations.
- ➔ Chacun deviendra véritablement maître et libre de ses choix de prestations.
- ➔ Chacun aura la garantie d'une redistribution juste, simple et transparente.

### Et vous avez plusieurs solutions possible :

- Une aide pour un séjour de vacances proposé par le CE.
- Un chèque cadeau de la totalité en fin d'année.
- Ou la totalité en billetterie...
- Voir un mixte de tout cela...

**Exemple 1 :** Vous décidez de prendre une aide de 10 euros sur votre compte pour les places de cinéma sur l'année... Vous aurez donc un chèque cadeau de 136 € à Noël.

**Exemple 2 :** Vous allez à des concerts et au cinéma... Vous avez pris 100€ d'aide à la billetterie sur l'année vous aurez donc 46€ en chèque cadeau à Noël.

*Pour le solde de votre compte CE, il vous sera proposé au choix : des chèques cadeau de Noël, vacances...*

Le fonctionnement du compte CE ne changeant pas dans

l'absolu puisque nous proposons de continuer l'aide à l'achat de place de concert, de ciné... même si nous pensons pouvoir améliorer facilement l'offre...

De plus nous proposons, de donner accès au CE à tous les salarié-es de plus de 6 mois (CDD compris puisqu'il cotise aussi...). De tenir trois permanences / semaine au CE et surtout un journal trimestriel du CE avec les comptes, les activités et bien entendu vos droits.

POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS